

LE RGPD EN IMMOBILIER



LA FORMATION

C'est le Parlement Européen qui, en son conseil du 27 avril 2016, a adopté le Règlement Général sur la Protection des données Personnelles, RGPD. Il a fallu attendre le 25 mai 2018 pour assister à son entrée en vigueur. Ce texte de loi responsabilise les entreprises quant à l'utilisation et la sécurisation des données nominatives qu'elles manipulent. Les agents immobiliers sont particulièrement concernés par de telles mesures, car ils détiennent de nombreuses informations relatives à la vie privée de leurs clients. Cette formation leur permettra de se familiariser avec les obligations légales et les procédures issues de la RGPD. Ils en ressortent avec une vision claire et actuelle des nouvelles réglementations applicables.

Cette formation répond aux obligations de la loi Allur et permet le renouvellement de la carte d'agent immobilier.



LES OBJECTIFS

- Identifier et mettre en application les nouvelles règles du RGPD
- Comprendre les enjeux du RGPD
- Identifier et mettre en application les règles du RGPD



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.

Méthode :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.



PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant d'agence ou de réseau

Les formations sont accessibles à tous les professionnels de l'immobilier. Il est conseillé d'avoir des bases et un minimum d'expérience pour suivre cette formation.

LA DURÉE

La durée de la formation est d'un jour soit de 7h.

PRÉ-REQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
57 chemin des Sables - Saint Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com



MODULE 1 : LES OBLIGATIONS LÉGALES ISSUES DU RGPD

Séquence 1 : Fondamentaux de la protection des données personnelles

- Les notions essentielles
- Le champ d'application du Règlement Général sur la Protection des Données
- Les nouveaux droits pour les personnes concernées
- Les compétences des autorités de contrôle
- Les principes fondamentaux
- La nomination d'un délégué à la protection des données personnelles (Data Protection Officer - DPO)
- Définir les compétences du délégué à la protection des données personnelles (DPO)

Séquence 2 : Les obligations du Règlement Général sur la Protection des Données

- La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- Désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO)
- Le rôle du délégué à la protection des données personnelles
- S'assurer de la licéité du traitement
- Distinguer les traitements soumis à inscription du Registre de ceux qui restent soumis à autorisation de la CNIL
- Informer les personnes concernées
- Information ou consentement ? Comment modifier les clauses et mentions existantes ?
- Les cas d'utilisation des données dites « sensibles »
- La durée de conservation des données
- Sensibilisation et formation

MODULE 2 : LES PROCÉDURES RGPD EN AGENCE IMMOBILIÈRE

Séquence 1 : Analyser l'impact du traitement et consulter l'autorité

- Norme de sécurité standard et la sécurité au sein d'une organisation
- Réaliser un DPIA (analyse d'impact relative à la protection des données)

- Tenir le registre des activités du traitement (transaction / location / gestion / syndic)
- Assurer la sécurité des données
- Confidentialité et sécurité, notification des failles de sécurité : en tenir compte dans les nouveaux contrats avec les prestataires
- Gérer les droits des personnes concernées en fonction des activités immobilières
- Se préparer à un contrôle

Séquence 2 : La boîte à outils RGPD

- Nouveaux principes, nouveaux concepts : Accountability, Privacy by design, Notification des failles de sécurité
- Minimisation des données, etc. : les nouveaux outils de la conformité
- L'intégration de la sécurité dans les projets
- Le code de conduite
- Les certifications et les labels
- Créer et gérer un plan d'actions
- Cookies, tracking, marketing, CRM, scoring, Big Data, etc. : quelles sont les règles ?
- Phoning, enregistrements téléphoniques avec la clientèle, fichier Bloctel
- E-mail, SMS, etc. : maîtriser les règles de prospection électronique
- Assurer la veille

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 0590 27 12 55 ou su alexia.louis@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM